

**ALLOCATAIRES CAF... simplifiez-vous la déclaration de ressources
et la mise à jour de votre quotient familial.**

Je me connecte à mon espace personnel sur le portail famille et me munis de mon numéro d'allocataire CAF.



PORTAL ACTIVITÉS ENFANCE JEUNESSE - LAMBALLE TERRE & MER

- MON DOSSIER
 - ↳ Consulter mon dossier et mes démarches
 - ↳ **Déclarer mon quotient CAF**
 - ↳ Modifier mes coordonnées
 - ↳ Accéder à mes documents et mes factures dématérialisés
- INSCRIPTION À LA PÉRIODE
 - ↳ Visualiser les périodes d'inscription de votre enfant
 - ↳ Inscrire votre enfant pour une nouvelle période (également pour animations 11/17 ans)
- INSCRIPTION AU PLANNING
 - ↳ Visualiser le planning de mes enfants
 - ↳ Effectuer de nouvelles réservations
- FACTURATION
 - ↳ Payer mes factures

1



Mes enfants
Mes coordonnées
Mes ressources
Mes documents

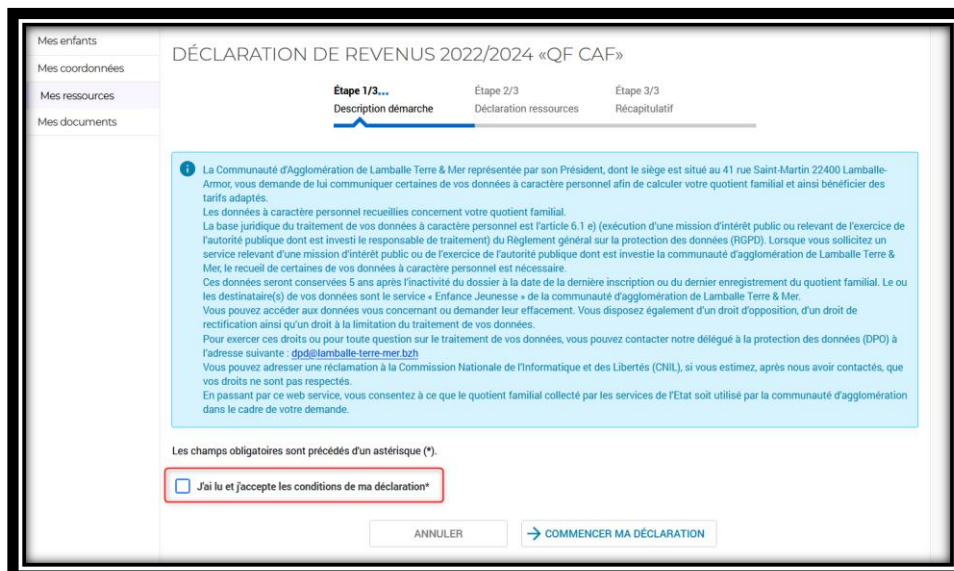
DÉCLARER MES RESSOURCES/QUOTIENT FAMILIAL

Le calcul du quotient familial permet d'obtenir des tarifs aux activités enfance jeunesse (ALSH 3-11 ans, séjours et animations ados), déterminés en fonction des revenus et de la composition de la famille. Votre demande de calcul de quotient familial en ligne est simplifiée grâce à la télétransmission automatique de vos données CAF. Pour ce faire, munissez-vous de votre numéro d'allocataire CAF et suivez le mode d'emploi [Cliquez ici](#). Pour les non allocataires ou allocataires d'autres régimes (ex MSA), il convient de nous fournir votre attestation MSA ou le dernier avis d'imposition du foyer. Si vous ne souhaitez pas transmettre votre quotient familial, il vous sera appliqué le tarif de la dernière tranche.

QF CAF
Pour la période
du 01/01/2022 au 31/12/2024

DÉCLARER

2



Mes enfants
Mes coordonnées
Mes ressources
Mes documents

DÉCLARATION DE REVENUS 2022/2024 «QF CAF»

Étape 1/3... Étape 2/3 Étape 3/3
Description démarche Déclaration ressources Récapitulatif

La Communauté d'Agglomération de Lamballe Terre & Mer représentée par son Président, dont le siège est situé au 41 rue Saint-Martin 22400 Lamballe-Armor, vous demande de lui communiquer certaines de vos données à caractère personnel afin de calculer votre quotient familial et ainsi bénéficier des tarifs adaptés. Les données à caractère personnel recueillies concernent votre quotient familial. La base juridique du traitement de vos données à caractère personnel est l'article 6.1 e) (exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi le responsable de traitement) du Règlement général sur la protection des données (RGPD). Lorsque vous sollicitez un service relevant d'une mission d'intérêt public ou de l'exercice de l'autorité publique dont est investie la communauté d'agglomération de Lamballe Terre & Mer, le recueil de certaines de vos données à caractère personnel est nécessaire. Ces données seront conservées 5 ans après l'inactivité du dossier à la date de la dernière inscription ou du dernier enregistrement du quotient familial. Le ou les destinataire(s) de vos données sont le service « Enfance Jeunesse » de la communauté d'agglomération de Lamballe Terre & Mer. Vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification ainsi qu'un droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données (DPO) à l'adresse suivante : dpd@lamballe-terre-mer.bzh. Vous pouvez adresser une réclamation à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés. En passant par ce web service, vous consentez à ce que le quotient familial collecté par les services de l'Etat soit utilisé par la communauté d'agglomération dans le cadre de votre demande.

Les champs obligatoires sont précédés d'un astérisque (*).


J'ai lu et j'accepte les conditions de ma déclaration*

ANNULER → COMMENCER MA DÉCLARATION

3

Les champs obligatoires sont précédés d'un astérisque (*).

Ressources calculées par la CAF :



! Renseigner le N° d'allocataire et le code postal

DÉCLARATION

Les champs obligatoires sont précédés d'un astérisque (*).

Nom* : DUPONT

Prénom* : Marie

Numéro d'allocataire* : 2345678

Code postal* : 75001

4

Mon dossier ▶ DOSSIER ▶ Mes ressources

Mes enfants

Mes coordonnées

Mes ressources

Mes documents

DÉCLARATION DE REVENUS 2022/2024 «QF CAF»

Étape 1/3 ✔ Description démarche
 Étape 2/3 ✔ Déclaration ressources
 Étape 3/3 ✔ Récapitulatif

! Vous êtes sur le point de finaliser votre demande de transmission du quotient familial. Vous êtes invités à vérifier les informations renseignées avant de cliquer sur «Je certifie sur l'honneur l'exactitude des informations portées ci-dessus» puis «Terminer»

DECLARANT

Allocataire 1 : MARIE DUPONT né(e) le 01/03/1988
 Allocataire 2 : JEAN DUPONT né(e) le 01/04/1990
 Adresse : RESIDENCE DES COLOMBES, 42 RUE DE LA PAIX, 75001 PARIS, FRANCE
 Enfants : JACQUES DUPONT né(e) le 01/01/2010
 JEANNE DUPONT né(e) le 01/02/2012
 Quotient familial : 1234€ valide à partir juillet 2022

Les champs obligatoires sont précédés d'un astérisque (*).

Ajouter un commentaire :

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des informations portées ci-dessus*

5

Mon dossier ▶ DOSSIER ▶ Mes ressources

Mes enfants


Mes coordonnées

Mes ressources

Mes documents

DÉCLARER MES RESSOURCES/QUOTIENT FAMILIAL

! Le calcul du quotient familial permet d'obtenir des tarifs aux activités enfance jeunesse (ALSH 3-11 ans, séjours et animations ados), déterminés en fonction des revenus et de la composition de la famille. Votre demande de calcul de quotient familial en ligne est simplifiée grâce à la télétransmission automatique de vos données CAF. Pour ce faire, munissez-vous de votre numéro d'allocataire CAF et suivez le mode d'emploi [Cliquez ici](#). Pour les non allocataires ou allocataires d'autres régimes (ex MSA), il convient de nous fournir votre attestation MSA ou le dernier avis d'imposition du foyer. Si vous ne souhaitez pas transmettre votre quotient familial, il vous sera appliqué le tarif de la dernière tranche.



QF CAF

Déclaration faite le 24/01/2024 à 10:19:36

VALIDÉE

Tranche 5 / 1234.0€

6